



AG Copropriété non respect des procédures

Par **ventdesoleil**, le **02/09/2016** à **15:40**

Bonjour.

Nous voulons changer de syndic. Le nôtre ne l'est plus depuis le 21 août. (21/07/2016 + d'1 mois). Nous voulions mettre à l'ordre du jour de l'AG, la mise en concurrence (par LRAR et proposition contrat du nouveau syndic). Mais, lorsque nous les avons appelés pour leur dire que nous avions un point à mettre à l'ODJ, ils nous ont dit avoir déjà expédié les convocations, sans avoir au préalable convoqué le conseil Syndical, et sans respecter le délai entre la convocation et la tenue de l'AG.

En réalité, ils ne l'avaient pas fait, ni le lundi 30/08, ni le mardi 31/8, comme ils nous l'ont affirmé au téléphone. Nous l'avons reçue aujourd'hui hui 02/09 , date d'expédition 01/09.

Du fait de toutes ces irrégularités, pouvons-nous encore poster une demande de rajout de ce point à l'ODJ de l'AG et exiger qu'il soit pris en compte ?

Il va de soi que nous pourrons lors de cette AG refuser de les "réélire" mais notre nouveau syndic devra convoquer une autre AG, engendrant des frais supplémentaires .

Merci pour votre aide.

Cordialement.

Par **pieton78**, le **21/09/2016** à **17:23**

Bonjour,

Vous ne pouvez rien exiger!

Soit vous ré-élisez votre syndic et préparez correctement votre coup l'année prochaine en consultant 3 syndics, en n'en proposant un des trois choisi par le C-S.

Vous envoyez un projet de résolution 2 mois avant l'AG.

Soit vous ne ré-élisez pas le syndic actuel et vous êtes sans syndic qui peut demander au tribunal de nommer un administrateur judiciaire pour gérer votre copro, c'est 3 fois le prix...

Par **ventdesoleil**, le **22/09/2016** à **11:02**

merci